

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 19 avril 2021**

---

**DON DE CALCULATRICES AUX ELEVES DE CM2**

**NOTE DE SYNTHESE**

Depuis maintenant dix (10) ans, la Ville de Mantes-la-Jolie reconduit chaque année sa volonté d'offrir aux élèves de CM2 une calculatrice pour leur rentrée au collège.

Au vue de la demande faite aux familles dont l'enfant entre en 6<sup>ème</sup> d'acheter la calculatrice de marque « CASIO Fx-92 Spécial Collège », la Ville souhaite permettre à l'ensemble des enfants de pouvoir être équipés de la même calculatrice dès leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

Ce don constitue une aide financière aux familles mantaises mais il s'agit aussi d'un geste de reconnaissance permettant de féliciter et d'encourager les jeunes mantais dans la poursuite de leurs études.

Répartis dans les quatorze (14) écoles publiques élémentaires, deux (2) écoles publiques primaires et une (1) école privée, c'est en moyenne sept cent (700) élèves qui sont concernés chaque année.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition du nombre de calculatrices en fonction du nombre d'enfants concernés en vue de les offrir aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et école privée sous contrat.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education Nationale, notamment l'article L.212-4

Considérant la volonté de la Ville de faire le don de calculatrices aux élèves de CM2 pour leur rentrée au collège.

Considérant que les crédits pour l'achat des calculatrices sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'acquérir** le nombre de calculatrices en fonction du nombre d'enfants concernés en vue de les offrir aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et école privée sous contrat,
- **de faire** don des calculatrices aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et école privée sous contrat.

Le Maire

Raphaël COGNET